

Pantin, le 29 mars 2021

Information riverains

Quartier du Port

Objet: Résultat de la concertation sur l'installation de barrières pour lutter contre les incivilités aux abords du Canal

Madame, Monsieur,

Suite aux plaintes d'un certain nombre d'habitants concernant les pratiques de « rodéos » motorisés le long du canal, troublant la tranquillité publique, une consultation a été lancée par la ville du 4 février au 1^{er} mars 2021 pour apporter des solutions à ces désagréments.

Une étude avait été menée en amont avec la préfecture de Paris, les Canaux de Paris et la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris. L'objectif étant de réduire l'accès aux deux-roues motorisés sans toutefois empêcher les véhicules de secours, de ramassage de déchets ainsi que ceux des Canaux de Paris d'accéder à tout moment aux quais afin de remplir leurs missions. L'installation d'un dispositif de barrières permettant de rendre les rives du canal peu praticables aux deux-roues motorisées en soirée et la nuit a ainsi été soumise au vote.

101 riverains ont participé à la consultation :

- **68,3 % se sont prononcés CONTRE**
- **31,7 % se sont prononcés POUR**

Ces barrières ne seront donc pas installées. Cependant, la ville s'engage à maintenir les différentes actions déjà mis en place aux abords du canal afin d'empêcher la circulation et le stationnement des voitures :

- **renforcement de la signalisation et ajout de mobilier urbain,**
- **renforcement des patrouilles pédestres** des agents de surveillance de la voie publique (flotage),
- **maintien des actions du service Médiation,**
- **contrôle via la caméra** installée sur site permettant aux opérateurs du centre de surveillance urbain d'effectuer des signalements en direct aux unités mobiles de la police nationale ou de la police municipale.

Je vous assure de tout mettre en œuvre pour garantir la tranquillité des usagers.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.



Bertrand Kern
Maire de Pantin